

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

CONTRATS RURAUX : AVENANTS ET 4ÈME AFFECTATION 2020

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
PROJET DE DÉLIBÉRATION	5
ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION	8
Annexe 1 : Tableau récapitulatif	9
Annexe 2 : Fiches-projet "Contrats ruraux"	12
Annexe 3 : Avenant de prorogation à un nouveau contrat rural	19
Annexe 4 : Fiches-projet modifiées relatives aux "100 000 stages"	23

EXPOSÉ DES MOTIFS

Ce rapport propose :

- La conclusion d'un nouveau contrat rural (CR 200-16 du 17 novembre 2016) comprenant **2** opérations.
- L'affectation en faveur d'un contrat rural voté précédemment (CR 57-01 du 13 décembre 2001) comprenant **1** opération.
- Des avenants à un nouveau contrat rural pour les communes de Bouqueval (95) et d'Andelu (78).
- La modification de fiches-projet dans le cadre de demandes de dérogation au dispositif « 100 000 stages ».

1- Nouveau contrat rural

Le montant global prévisionnel de la dotation régionale s'élève à **148 000,00 €** et il est proposé l'affectation d'autorisations de programme d'un même montant en faveur d'opérations inscrites dans le nouveau contrat rural de la commune suivante située en :

- Val d'Oise (95) : commune d'Us.

2- Affectation sur contrat rural voté antérieurement

Il est proposé l'affectation d'autorisations de programme d'un montant total de **27 000,00 €** en faveur d'une opération inscrite dans **un** contrat rural voté antérieurement à la délibération proposée dans le présent rapport. Cette affectation concerne la commune de Soindres (78).

3- Avenants à deux nouveaux contrats ruraux

Dans l'objectif de modifier le contenu de contrats ruraux, un avenant est présenté concernant :

- 1 dossier dans le département des Yvelines (78) concernant la commune d'Andelu.
- 1 dossier dans le département du Val d'Oise (95) concernant la commune de Bouqueval.

Ces contrats ont été votés par délibérations n° CP 2017-312 du 5 juillet 2017 pour la commune de Bouqueval et n° CP 2017-542 du 22 novembre 2017 pour la commune d'Andelu.

Après demandes de ces communes et en accord avec le conseil départemental, pour permettre la bonne exécution et mener à terme ces nouveaux contrats ruraux, il est proposé de proroger leur validité d'une année. Ces propositions d'avenants figurent en annexe 3 à la présente délibération.

Au total le montant à affecter, au titre du présent rapport, s'élève ainsi à **175 000,00 €** prélevés sur le chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », programme HP 53-002 (153002) « Politiques contractuelles en milieu rural », action 15300202 « Contrats ruraux », du budget 2020.

4- Dérogation à la mesure « 100 000 stages »

Il est proposé d'accorder une dérogation à la mesure « 100 000 stages » dans le cadre des dispositifs « contrats ruraux » et « nouveaux contrats ruraux » des collectivités identifiées dans les fiches-projet modifiées figurant en annexe 4 à la présente délibération, malgré la publication, sur la plateforme régionale dédiée, d'offres de stage qui n'ont pu être pourvues. L'éloignement et le faible niveau d'accessibilité en transport en commun de ces communes ainsi que le nombre restreint d'agents communaux n'ont pu permettre le recrutement d'un stagiaire malgré leurs diligences.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU 1 JUILLET 2020

CONTRATS RURAUX : AVENANTS ET 4ÈME AFFECTATION 2020

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le code de l'environnement ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° CP 96-355 du 21 novembre 1996 relative à l'actualisation du règlement des contrats ruraux ;

VU la délibération n° CP 10-565A du 8 juillet 2010 portant approbation de contrats ruraux (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Val-d'Oise) ;

VU la délibération n° CP 11-406A du 19 mai 2011 portant approbation de contrats ruraux et d'avenants (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Val-d'Oise) ;

VU la délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 modifiée portant délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative aux 100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens ;

VU la délibération n° CP 16-622 du 16 novembre 2016 portant affectations pour la mise en œuvre de la politique contractuelle et aux dispositions pour achèvement d'opérations diverses en faveur des territoires ruraux - Troisième affectation 2016 ;

VU la délibération n° CR 200-16 du 17 novembre 2016 portant approbation du nouveau contrat rural (CoR) ;

VU la délibération n° CP 2017-312 du 5 juillet 2017 portant affectation pour la mise en œuvre de la politique contractuelle en faveur des territoires ruraux et sur des contrats antérieurement conclus – Contrat rural, contrat régional territorial, contrat régional, nouveau contrat rural – Deuxième affectation de 2017 ;

VU la délibération n° CP 2017-542 du 22 novembre 2017 portant affectation pour la mise en œuvre de la politique contractuelle en faveur des territoires ruraux et sur des contrats antérieurement conclus – Quatrième affectation de 2017 ;

VU la délibération n° CP 2018-112 du 16 mars 2018 relative aux nouveaux contrats ruraux – Décisions d'affectations sur les dispositifs nouveaux contrats ruraux, fonds régional d'intervention exceptionnelle ;

VU la délibération n° CP 2018-197 du 30 mai 2018 relative aux nouveaux contrats ruraux – Troisième affectation 2018 – Avenant à un contrat rural ;

VU la délibération n° CP 2018-384 du 19 septembre 2018 relative aux contrats ruraux – Cinquième rapport pour 2018 – Affectations sur les dispositifs contrats ruraux ;

VU le budget de la région Île-de-France pour 2020 ;

VU l'avis de la commission de la ruralité et de l'agriculture ;

VU l'avis de la commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire ;

VU l'avis de la commission des finances ;

VU le rapport n°CP 2020-260 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide au titre des dispositifs « **contrat rural** » et « **nouveau contrat rural**»,

d'une part, de conclure avec chaque commune figurant en annexe 1 à la présente délibération, pour les opérations détaillées dans les fiches-projet figurant en annexe 2 à la présente délibération, un contrat rural conforme au nouveau contrat rural type approuvé par la délibération n° CR 200-16 du 17 novembre 2016 susvisée ;

et d'autre part, de participer au financement des opérations détaillées dans les fiches-projet figurant en annexe 2 à la présente délibération et inscrites dans le nouveau contrat rural défini ci-dessus.

Subordonne l'attribution de chaque subvention à la conclusion avec chaque commune maître d'ouvrage d'une convention conforme à la convention de réalisation type, approuvée par la délibération n° CR 200-16 du 17 novembre 2016 susvisée, et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Subordonne l'attribution de chaque subvention à la conclusion avec chaque commune maître d'ouvrage d'une convention conforme à la convention de réalisation type, approuvée par la délibération n° CP 10-565A du 8 juillet 2010 susvisée, et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1 à la présente délibération, d'un montant total de **175 000,00 €**, prélevés sur le chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », programme HP 53-002 (153002) « Politiques contractuelles en milieu rural », action 15300202 « Contrats ruraux », du budget 2020.

Article 2 :

Approuve les avenants de prorogation au nouveau contrat rural (COR) des communes d'Andelu (78), et de Bouqueval (95), figurant en annexe 3 à la présente délibération, et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Article 3 :

Décide d'accorder, à titre exceptionnel, une dérogation à la mesure « 100 000 stages » au titre des contrats (*Contrats ruraux ou nouveaux contrats ruraux*), concernant les collectivités suivantes :

- Communes de Soindres (78), de Thieux (77) approuvés par la délibération n° CP 16-622 du 16 novembre 2016 susvisée.
- Commune de Voulangis (77), approuvé par la délibération n° CP 2018-112 du 16 mars 2018 susvisée.
- Commune de Marolles-en-Brie (77), approuvé par la délibération n° CP 2018-112 du 30 mai 2018 susvisée.
- Commune de Breuil-bois-Robert (78), approuvé par la délibération n° CP 2018-384 du 19 septembre 2018 susvisée.

Autorise les versements des soldes de subventions attribuées à ces structures communales au titre des dispositifs « contrat rural » et « nouveau contrat rural » pour les opérations détaillées dans les fiches-projet figurant en annexe 4 à la présente délibération.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSÉ

ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION

Annexe 1 : Tableau récapitulatif

COLLECTIVITES	FICHES PROJETS	OPERATIONS SUBVENTIONNEES	DOTATIONS/ AFFECTATIONS EN €
95 VAL D'OISE			
US	EX049693 20007101	Aménagement des espaces publics du centre-bourg	108 000,00
		Aménagement et sécurisation de la rue Henri Clément	40 000,00
		Total subvention	148 000,00
TOTAL GENERAL			148 000,00

Annexe 2 : Fiches-projet "Contrats ruraux"

DOSSIER N° 18010171 - CRUR CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR LES SERVICES TECHNIQUES - SOINDRES (78)

Dispositif : Contrats ruraux (n° 00000207)
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	60 000,00 € HT	45,00 %	27 000,00 €
	Montant total de la subvention		27 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SOINDRES
Adresse administrative : 3 RTE DE MANTES
78200 SOINDRES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jacky LAVIGOGNE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2020 - 1 juin 2022
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Soindres (678 habitants INSEE 2017) propose l'opération suivante : "Construction d'un bâtiment pour les services techniques". La commune ne dispose que d'un petit local sans sanitaire, sans vestiaire et sans coin repas pour les services techniques. De plus, les différents matériels et matériaux sont stockés sur différents sites éparpillés dans la commune, non appropriés et souvent non clos (cours de la mairie, ancien lavoir et parfois même chez l'habitant). Il est donc nécessaire de construire un bâtiment adapté qui sera composé d'un garage d'une surface de 150m², d'un atelier d'une surface de 20m² et enfin d'un local vestiaires-sanitaires d'une surface de 22,5 m².

Dans le cadre du contrat rural, la mesure "100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens" est prise en compte dans la fiche IRIS n°16012985.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût des travaux est estimé à 174 140 € HT, plafonné à 60 000 € HT. La subvention est calculée au taux de 45%.

Localisation géographique :

📍 SOINDRES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	151 102,00	86,77%
HONORAIRES	23 038,00	13,23%
Total	174 140,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	27 000,00	15,50%
DEPARTEMENT 78	21 000,00	12,06%
COMMUNE	126 140,00	72,44%
Total	174 140,00	100,00%

DOSSIER N° EX049693 - COR - AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE-BOURG - COMMUNE D'US (95)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	270 000,00 € HT	40,00 %	108 000,00 €
	Montant total de la subvention		108 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'US

Adresse administrative : RUE DE LA LIBERATION
95450 US

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Édith ANDOUVLIE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 novembre 2020 - 31 décembre 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune d'Us (1 322 habitants - INSEE 2017) propose l'opération « Aménagement des espaces publics du centre-bourg » :

Les travaux seront situés à Us dans le Vexin français en centre bourg, sur la rue Henri Clément et la rue Jean Jaurès. En effet, la voirie y est considérablement dégradée par le passage de réseaux, les réparations diverses, les effets climatiques.

La déformation de la chaussée engendre de gros problèmes de sécurité liés à la vitesse excessive des véhicules et au fait que les trottoirs ne disposent pas d'une largeur réglementaire.

Ce nouvel aménagement vise donc à concilier l'amélioration des usages existants (en terme de sécurité et de parcours) et l'harmonisation du site.

Pour cela, les travaux consisteront à :

- créer un espace de représentation et un lieu de vie et de rassemblement pour le village,
- assurer la continuité et la sécurité des parcours piétonniers sur l'ensemble du site,
- ancrer d'avantage l'église dans son socle en travaillant qualitativement ses abords de la sacristie jusqu'à l'escalier,
- dissocier l'identité de la zone de stationnement au pied des remparts de celle de la route avec un vocabulaire plus piétonnier et paysager (offrir l'image d'une vraie place de village),
- donner plus d'aménité à l'espace public au pied des bâtiments et commerces rue Jean Jaurès (rendant possible l'installation par exemple de terrasse) et améliorer la liaison avec une vraie zone de stationnement à l'arrière de l'église.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération s'élève à 339 200 €, plafonné à 270 000 €. La subvention est calculée au taux de 40 %.

Localisation géographique :

🕒 US

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	308 390,00	90,92%
HONORAIRES	30 810,00	9,08%
Total	339 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	108 000,00	31,84%
DEPARTEMENT 95 sollicité	81 000,00	23,88%
COMMUNE	150 200,00	44,28%
Total	339 200,00	100,00%

**DOSSIER N° 20007101 - COR - AMENAGEMENT ET SECURISATION DE LA RUE HENRI CLEMENT -
COMMUNE D'US (95)**

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	100 000,00 € HT	40,00 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'US

Adresse administrative : RUE DE LA LIBERATION
95450 US

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Édith ANDOUVLIE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2020 - 1 février 2021

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune d'Us (1 322 habitants - INSEE 2017) propose l'opération « Aménagement et sécurisation de la rue Henri Clément » :

Les travaux seront situés à Us dans le Vexin français en centre bourg, sur la rue Henri Clément et la rue Jean Jaurès. En effet, la voirie y est considérablement dégradée par le passage de réseaux, les réparations diverses, les effets climatiques.

La déformation de la chaussée engendre de gros problèmes de sécurité liés à la vitesse excessive des véhicules et au fait que les trottoirs ne disposent pas d'une largeur réglementaire.

Ce nouvel aménagement vise donc à concilier l'amélioration des usages existants (en terme de sécurité et de parcours) et l'harmonisation du site.

Pour cela, les travaux consisteront à créer :

- une zone de stationnement longitudinale,
- un trottoir élargi aux normes P.M.R.,
- un espace sécurisé pour les piétons autour des commerces existants,
- des aménagements spécifiques ayant pour but de limiter la vitesse des véhicules,
- un embellissement de l'espace public par l'utilisation de matériaux nobles et la végétalisation.

Comme sur la fiche n°EX049693, dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le montant de l'opération s'élève à 149 355 €, plafonné à 100 000 €. La subvention est calculée au taux de 40 %.

Localisation géographique :

📍 US

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	135 775,00	90,91%
HONORAIRES	13 580,00	9,09%
Total	149 355,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	40 000,00	26,78%
DEPARTEMENT 95 sollicité	30 000,00	20,09%
COMMUNE	79 355,00	53,13%
Total	149 355,00	100,00%

Annexe 3 : Avenant de prorogation à un nouveau contrat rural

AVENANT N° 1 AU NOUVEAU CONTRAT RURAL
D'ANDELU (78)

ENTRE D'UNE PART :

La région Île-de-France, sise 2 rue Simone Veil, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, représentée par la présidente, Mme Valérie Péresse, dûment habilitée par délibération CP 2020-260 du 1er juillet 2020,

ET

Le département des Yvelines, représenté par le président du conseil départemental,

ET D'AUTRE PART :

La commune d'Andelu, représentée par le maire.

Après avoir rappelé :

- la délibération du conseil municipal d'Andelu du 14 juin 2017,
- la délibération de la commission permanente du conseil régional n° CP 2017-542 du 22 novembre 2017 ;
- la délibération du conseil départemental n° 2017-CD-6-5678 du 22 décembre 2017 ;
- le contrat rural de la commune d'Andelu signé le 7 juin 2018 ;
- la demande formalisée par courrier de la commune d'Andelu en date du 10 avril 2020 ;
- la délibération du conseil départemental n° 2020-CD-XXXX du 26 juin 2020 ;
- la délibération de la commission permanente du conseil régional n° CP 2020-260 du 1^{er} juillet 2020.

Considérant la nécessité de prolonger le contrat d'une année du fait de contraintes opérationnelles.

Article 1 :

Le présent contrat est prorogé d'un an à compter de l'adoption de cet avenant par la dernière assemblée délibérante.

Article 2 :

Les autres stipulations du contrat initial non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait en trois exemplaires originaux.

A Andelu, le
Pour la commune d'Andelu
le maire

A Versailles, le
Pour le département des Yvelines
le président du conseil départemental

A Saint-Ouen-sur-Seine, le
Pour la région Île-de-France
la présidente du conseil régional

Olivier RAVENEL

Pierre BEDIER

Valérie PECRESSE

**AVENANT N° 1 AU NOUVEAU CONTRAT RURAL
DE BOUQUEVAL (95)**

ENTRE D'UNE PART :

La région Île-de-France, sise 2 rue Simone Veil, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, représentée par la présidente, Mme Valérie Péresse, dûment habilitée par délibération CP 2020-260 du 1^{er} juillet 2020,

ET

Le conseil départemental du Val d'Oise, représenté par la présidente du conseil départemental,

ET D'AUTRE PART :

La Commune de Bouqueval, représentée par le maire.

Après avoir rappelé :

- la délibération du conseil municipal de Bouqueval du 5 avril 2017,
- la délibération de la commission permanente du conseil régional n° CP 2017-312 du 5 juillet 2017
- la délibération du conseil départemental n° 2-62 du 20 octobre 2017,
- le contrat rural de Bouqueval signé le 8 décembre 2017, notifié le 15 janvier 2018,

Et

- la demande formalisée par courrier de la commune d'Andelu en date du 17 mars 2020
- la délibération de la commission permanente du conseil régional n° CP 2020-260 du 1^{er} juillet 2020 ;
- la délibération du conseil départemental du 10 juillet 2020 ;
- la délibération du conseil municipal de Bouqueval du **XX XXXX 2020**

Considérant la nécessité de prolonger le contrat d'une année du fait de contraintes opérationnelles.

Article 1 :

L'article 1 du contrat initial est modifié comme suit :

Tableau initial

BOUQUEVAL (95)

OPERATIONS	MONTANTS PROPOSES EN € HT	MONTANTS RETENUS PAR REGION/ DEPARTEMENT	ECHEANCIER DE REALISATION			SUB REGION (40%)	SUB DEPARTEMENT (30%)
			2017	2018	2019		
Restauration générale de l'église Saint-Jean-Baptiste de Bouqueval	460 213,96	370 000	123 333,33	123 333,33	123 333,34	148 000	111 000
total	460 213,96	370 000	123 333,33	123 333,33	123 333,34	148 000	111 000
		subvention région	49 333,33	49 333,33	49 333,34		
		subvention département	37 000	37 000	37 000		

Tous les montants sont indiqués en € HT sauf la subvention régionale ferme et forfaitaire

Tableau modifié

BOUQUEVAL (95)

OPERATIONS	MONTANTS PROPOSES EN € HT	MONTANTS RETENUS PAR REGION/ DEPARTEMENT	ECHEANCIER DE REALISATION			SUB REGION (40%)	SUB DEPARTEMENT (30%)
			2019	2020	2021		
Restauration générale de l'église Saint-Jean-Baptiste de Bouqueval	460 213,96	370 000	115 000	123 333	131 667	148 000	111 000
total	460 213,96	370 000	115 000	123 333	131 667	148 000	111 000
		subvention région	0	95 333	52 667		
		subvention département	46 000 €	37 000	28 000		

Tous les montants sont indiqués en € HT sauf la subvention régionale ferme et forfaitaire

Article 2 :

Le présent contrat est prorogé d'un an à compter de l'adoption de cet avenant par la dernière assemblée délibérante.

Article 3 :

Les autres stipulations du contrat initial non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait en trois exemplaires originaux.

A Bouqueval, le
Pour la commune de Bouqueval
le maire

A Cergy, le
Pour le département du Val d'Oise
la présidente du conseil départemental

A Saint-Ouen-sur-Seine, le
Pour la région Île-de-France
la présidente du conseil régional

Francis MALLARD

Marie-Christine CAVECCHI

Valérie PECRESSE

Annexe 4 : Fiches-projet modifiées relatives aux "100 000 stages"

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015074

Objet : CONSTRUCTION D'UN PREAU - THIEUX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	103 175,00 €	45,00 %	46 428,75 €
	Montant Total de la subvention		46 428,75 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE THIEUX
Adresse administrative : 17 GRANDE RUE
77230 THIEUX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Bruno BAHIN, Maire

N° SIRET : 21770462600019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 15 janvier 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 janvier 2018

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Dans le cadre de sa politique d'évolution et de maintien de la scolarité sur la commune et de l'amélioration du cadre de vie; la commune poursuit son programme de travaux sur le groupe scolaire. Elle prévoit notamment la mise aux normes PMR des abords (action n°2) , la réhabilitation de l'ancien préau (objet de la présente action) et l'extension de l'école (action n°3); mais également la disparition d'un préfabriqué accueillant actuellement une classe pour proposer des équipements de qualité, sécurisés et répondant aux normes actuelles.

Compte tenu de l'évolution récente de la population de la commune de Thieux ainsi que des besoins liés aux modifications des rythmes scolaires, l'agrandissement et la mise aux normes en vigueur (notamment de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite) des locaux scolaires est devenu prioritaire.

La première action est le déplacement du préau à l'autre extrémité de l'école, sous la forme d'une extension qui sera reliée au bâtiment et à la circulation principale desservant les classes,

Description :

L'école comprend actuellement un préau qui nécessite une transformation en salle de motricité. Afin de permettre le bon fonctionnement des nouveaux locaux de l'école, la commune envisage la réorganisation des accès à l'école et la création d'un nouveau préau communicant directement avec la nouvelle entrée principale.

Matériaux utilisés seront :

- structure principale en maçonnerie traduite par des murs en béton revêtus de pierre de parement
- poteaux métalliques galvanisés supportant la charpente en bois lamellé collé et la couverture en tuiles de terre cuite, identique à celle de la toiture existante
- serrurerie extérieure métallique composée de panneau de méthacrylate afin de minimiser les effets des vents et de conserver les vues sur les paysages extérieurs

Les travaux seront conformes à la réglementation en vigueur.

Intérêt régional :

Suite à la publication d'une offre de stage restée infructueuse, la Région exempte la commune de l'obligation de recruter un stagiaire.

Localisation géographique :

📍 THIEUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
COÛT DES TRAVAUX	171 925,00	100,00%
Total	171 925,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	46 428,75	27,01%
DEPARTEMENT 77	36 111,25	21,00%
COMMUNE	89 385,00	51,99%
Total	171 925,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	36 428,75 €
2018	10 000,00 €

DOSSIER N° 16015076 - CRUR : REHABILITATION ET EXTENSION DE L'ECOLE - THIEUX (77)

Dispositif : Contrats ruraux (n° 00000207)
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	125 390,00 € HT	45,00 %	56 425,50 €
	Montant total de la subvention		56 425,50 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE THIEUX
Adresse administrative : 17 GRANDE RUE
77230 THIEUX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Bruno BAHIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 janvier 2018 - 30 janvier 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Dans le cadre de sa politique d'évolution, de maintien de la scolarité sur la commune et de l'amélioration du cadre de vie, la commune poursuit son programme de travaux sur le groupe scolaire. Elle prévoit notamment la mise aux normes PMR des abords (action n°2), la réhabilitation de l'ancien préau (action n°1) et l'extension de l'école, objet de la présente action. De plus, le préfabriqué accueillant une classe sera démoli. La commune sera dotée d'un équipement de qualité, sécurisé et répondant aux normes actuelles.

Les locaux supplémentaires créés ou modifiés dans le bâtiment comprennent :

- la création d'une salle de motricité pour répondre aux effectifs de l'école, accessible depuis l'extérieur, depuis les classes et aussi depuis les bureaux du directeur et des enseignants
- la création d'une salle pour les enseignants
- la réfection des accès côté bibliothèque
- La transformation de la salle de motricité actuelle en salle de classes.

Comme pour la fiche-projet n°16015074, la Région exempte la commune de l'obligation de recruter un stagiaire.

Localisation géographique :

📍 THIEUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2017

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	261 855,00	100,00%
Total	261 855,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	56 425,50	21,55%
DEPARTEMENT 77 attribué	43 883,50	16,76%
COMMUNE	161 546,00	61,69%
Total	261 855,00	100,00%

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 16015075

Objet : AMENAGEMENT DE L'ACCESSIBILITE PMR ET REFECTION DES ABORDS IMMEDIATS DE L'ECOLE - THIEUX

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	71 435,00 €	45,00 %	32 145,75 €
	Montant Total de la subvention		32 145,75 €

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-200
15300201- Contrats ruraux

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE THIEUX
Adresse administrative : 17 GRANDE RUE
77230 THIEUX
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Bruno BAHIN, Maire

N° SIRET : 21770462600019

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Contrats ruraux

Date prévisionnelle de début de projet : 15 janvier 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 janvier 2018

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Dans le cadre de sa politique d'évolution et de maintien de la scolarité sur la commune et de l'amélioration du cadre de vie; la commune poursuit son programme de travaux sur le groupe scolaire. Elle prévoit notamment la mise aux normes PMR des abords de l'école (objet de la présente action) mais également la disparition d'un préfabriqué accueillant actuellement une classe pour proposer des équipements de qualité, sécurisés et répondant aux normes actuelles.

Le besoin de locaux supplémentaires et la réorganisation des espaces qui en découle amènent à une nouvelle définition de l'accès à l'école afin de garantir un accès sécurisé au regard de la circulation automobile. Celui-ci va se trouver déplacé à l'opposé de son emplacement actuel.

Description :

Les travaux à réaliser :

- L'aménagement de l'accès PMR sera traduit par la réalisation d'une rampe. De plus il sera effectué des travaux de mise aux normes des espaces récréatifs ainsi que la réfection des abords et espaces alternants.
- La création d'un accueil parents couvert ;

- La pose de clôtures pour sécuriser l'accès à l'école.

Comme pour la fiche-projet n°16015074, la Région exempte la commune de l'obligation de recruter un stagiaire.

Localisation géographique :

📍 THIEUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2017

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	140 185,00	100,00%
Total	140 185,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	32 145,75	22,93%
DEPARTEMENT 77	25 002,25	17,84%
COMMUNE	83 037,00	59,23%
Total	140 185,00	100,00%

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	22 145,75 €
2018	10 000,00 €

DOSSIER N° 18010494 - COR REHABILITATION DE LA MAIRIE - BREUIL-BOIS-ROBERT (78)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	107 830,00 € HT	40,00 %	43 132,00 €
	Montant total de la subvention		43 132,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BREUIL-BOIS-ROBERT

Adresse administrative : MAIRIE
78930 BREUIL-BOIS-ROBERT

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Didier LEBRET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 26 octobre 2017 - 31 décembre 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (coordination de chantier, bureau de contrôle, frais de dossier...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :

La commune de Breuil-Bois-Robert (723 habitants INSEE 2015) propose l'opération "Réhabilitation de la mairie".

La mairie construite à la fin du XIXème siècle est vétuste. L'aspect extérieur est dégradé, les huisseries extérieures sont d'origine et sont source de grande déperdition de chaleur.

Le projet consiste à :

- remplacer toutes les huisseries extérieures,
- ravalier les façades,
- peindre les grilles extérieures,
- sécuriser la salle d'archives contre l'incendie.

Suite à la publication d'une offre de stage restée infructueuse, la Région exempte la commune de

l'obligation de recruter un stagiaire.

Localisation géographique :

📍 BREUIL-BOIS-ROBERT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	95 300,00	88,38%
HONORAIRES	12 530,00	11,62%
Total	107 830,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	43 132,00	40,00%
DEPARTEMENT 78 - Sollicité	32 349,00	30,00%
COMMUNE	32 349,00	30,00%
Total	107 830,00	100,00%

DOSSIER N° 18010495 - COR RESTAURATION DE L'EGLISE (TRANCHE 1) - BREUIL-BOIS-ROBERT (78)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	92 812,00 € HT	40,00 %	37 124,80 €
	Montant total de la subvention		37 124,80 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BREUIL-BOIS-ROBERT

Adresse administrative : MAIRIE
78930 BREUIL-BOIS-ROBERT

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Didier LEBRET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 20 octobre 2017 - 31 décembre 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (coordination de chantier, bureau de contrôle, frais de dossier...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :

La commune de Breuil-Bois-Robert (723 habitants INSEE 2015) propose l'opération "Restauration de l'église (tranche 1)".

L'église qui date de la fin du XIXème siècle n'a jamais fait l'objet de grandes réparations depuis sa construction. La commune a fait faire un diagnostic complet qui met en évidence un certain nombre de désordres qui n'affectent pas la pérennité de l'édifice. Le coût des travaux étant trop lourd à supporter pour la commune en une seule fois, il a été décidé d'effectuer ces réparations par tranche. La première tranche de travaux inscrite au présent contrat rural comprend la restauration des vitraux, le traitement parasitaire d'une partie des bancs et la pose de grilles de ventilation.

Comme porté par la fiche IRIS n° 18010494, la Région exempte la collectivité de l'obligation de

recrutement d'un stagiaire.

Localisation géographique :

📍 BREUIL-BOIS-ROBERT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	82 500,00	88,89%
HONORAIRES	10 312,00	11,11%
Total	92 812,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	37 124,80	40,00%
DEPARTEMENT 78 - Sollicité	27 844,00	30,00%
COMMUNE	27 843,20	30,00%
Total	92 812,00	100,00%

**DOSSIER N° 18010496 - COR CONSTRUCTION D'ATELIERS MUNICIPAUX - BREUIL-BOIS-ROBERT
(78)**

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	56 652,00 € HT	40,00 %	22 660,80 €
	Montant total de la subvention		22 660,80 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BREUIL-BOIS-ROBERT

Adresse administrative : MAIRIE
78930 BREUIL-BOIS-ROBERT

Statut Juridique : Commune

Représentant : Monsieur Didier LEBRET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 24 janvier 2018 - 30 juin 2020

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (coordination de chantier, bureau de contrôle, frais de dossier...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début de projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :

La commune de Breuil-Bois-Robert (723 habitants INSEE 2015) propose l'opération "Construction d'ateliers municipaux".

Les ateliers municipaux sont actuellement situés au centre du village entre l'école, la cantine, la garderie et la bibliothèque. Ils sont constitués d'un atelier-garage équipé d'un coin sanitaire et douche au confort rudimentaire, d'un hangar de rangement de matériel, d'un espace repas-vestiaire. Le hangar de rangement doit être détruit pour permettre l'agrandissement de l'école. Cette démolition n'est pas intégrée dans la présente opération.

La commune a le projet de construire un centre technique municipal neuf en périphérie du village près de la salle polyvalente qui vise à améliorer les conditions de travail et de sécurité des employés communaux.

Les travaux doivent commencer cet été.

Comme sur la fiche IRIS n° 18010494, la Région exempte la collectivité de l'obligation de recrutement d'un stagiaire.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût de l'opération (travaux + honoraires) est estimé à 264 209 € HT, plafonné à 56 652 € HT.

Localisation géographique :

📍 BREUIL-BOIS-ROBERT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	240 100,00	90,88%
HONORAIRES	24 109,00	9,12%
Total	264 209,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	22 660,80	8,58%
DEPARTEMENT 78 - Sollicité	16 995,00	6,43%
GPS&O - Sollicité	100 000,00	37,85%
COMMUNE	124 553,20	47,14%
Total	264 209,00	100,00%

DOSSIER N° 16012985 - CONSTRUCTION D'UNE CANTINE SCOLAIRE - SOINDRES

Dispositif : Contrats ruraux (n° 00000207)
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300201- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	180 000,00 € HT	45,00 %	81 000,00 €
	Montant total de la subvention		81 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SOINDRES
Adresse administrative : 3 RTE DE MANTES
78200 SOINDRES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jacky LAVIGOGNE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 décembre 2016 - 31 décembre 2018
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Un terrain, propriété communal à proximité de l'école sera utilisé pour la construction de la cantine scolaire sur une surface 200 m² environ.
Celle-ci comprendra une salle de préparation culinaire (liaison froide), une salle de restauration, un local poubelle clos et couvert en extérieur.
La charpente sera en lamellé collé, recouverte d'une toiture en tuiles.
Les menuiseries seront en aluminium gris clair, double vitrage.

Suite à la publication d'une offre de stage restée infructueuse, la Région exempte la commune de l'obligation de recruter un stagiaire.

Localisation géographique :

📍 SOINDRES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2016

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
HONORAIRES	49 975,00	12,05%
TRAVAUX	364 882,00	87,95%
Total	414 857,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	81 000,00	19,52%
CONSEIL DEPARTEMENTAL (78)	63 000,00	15,19%
COMMUNE	270 857,00	65,29%
Total	414 857,00	100,00%

**DOSSIER N° 18010170 - CRUR RESTAURATION DE LA PLACE CENTRALE (MAIRIE-CIMETIERE-
EGLISE) - SOINDRES (78)**

Dispositif : Contrats ruraux (n° 00000207)
Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700
Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Contrats ruraux	60 000,00 € HT	45,00 %	27 000,00 €
		Montant total de la subvention	27 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SOINDRES
Adresse administrative : 3 RTE DE MANTES
78200 SOINDRES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jacky LAVIGOGNE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 24 janvier 2019 - 31 juillet 2019
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Soindres (672 habitants INSEE 2015) propose l'opération suivante : "Restauration de la place centrale (mairie-cimetière-église)". La place centrale de la commune située devant la mairie, le cimetière et l'église est vétuste et doit être rénovée. Les marches très vétustes nécessitent une réhabilitation afin d'accéder en toute sécurité à l'église et au cimetière. De plus, il est indispensable de créer un accès adapté pour les personnes à mobilité réduite.

Comme sur la fiche IRIS n°16012985 la Région exempte la commune de l'obligation de recruter un stagiaire.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût des travaux est estimé à 134 837 € HT, plafonné à 60 000 € HT.

Localisation géographique :

📍 SOINDRES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2019

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	127 337,00	94,44%
HONORAIRES	7 500,00	5,56%
Total	134 837,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	27 000,00	20,02%
DEPARTEMENT 78	21 000,00	15,57%
COMMUNE	86 837,00	64,40%
Total	134 837,00	100,00%

DOSSIER N° EX030636 - COR - MAIRIE : ADAPTATION DE L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR) - VOULANGIS (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	18 597,00 € HT	40,00 %	7 438,80 €
	Montant total de la subvention		7 438,80 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VOULANGIS
Adresse administrative : MAIRIE
77580 VOULANGIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Franz MOLET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juin 2018 - 31 décembre 2018

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Voulangis (1 532 habitants - INSEE 2015) propose l'opération « Adaptation de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) de la mairie ».

L'aménagement d'un accès de la mairie adapté aux personnes en situation de handicap fait partie d'une action globale de revalorisation du centre-bourg de la commune.

En effet, l'entrée de la mairie est actuellement assurée par un escalier en pierre, peu éloigné de la route. Il est prévu de créer un sas vitré muni de portes automatiques et d'aménager deux plans inclinés de part et d'autre du sas.

Les deux pans s'inscriront latéralement le long du bâtiment de la mairie, initiant une pente douce vers un parvis envisagé pour faciliter et sécuriser le cheminement des piétons.

Le coût de l'opération pris en compte dans ce contrat correspond essentiellement aux travaux de maçonnerie nécessaires à l'aménagement des plans inclinés et à la reconstruction de l'escalier.

Suite à la publication d'une offre de stage restée infructueuse, la Région exempte la commune de l'obligation de recruter un stagiaire.

Détail du calcul de la subvention :

Les deux opérations inscrites dans le présent contrat rural sont :

- l'adaptation de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) de la mairie : le coût est estimé à 18 597,00 € HT ;
- la requalification de la rue du Bout d'en Haut : le coût est estimé à 353 225,80 € HT, plafonné à 351 403,00 € HT.

Localisation géographique :

📍 VOULANGIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	18 597,00	100,00%
Total	18 597,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	7 438,80	40,00%
DEPARTEMENT 77 - Sollicité	5 579,10	30,00%
COMMUNE	5 579,10	30,00%
Total	18 597,00	100,00%

**DOSSIER N° 18002315 - COR - REQUALIFICATION DE LA RUE DU BOUT D'EN HAUT - VOULANGIS
(77)**

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	351 403,00 € HT	40,00 %	140 561,20 €
		Montant total de la subvention	140 561,20 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VOULANGIS
Adresse administrative : MAIRIE
77580 VOULANGIS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Franz MOLET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 17 novembre 2016 - 30 juin 2019

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable.

Description :

La commune de Voulangis (1 532 habitants - INSEE 2015) propose l'opération « Requalification de la rue du Bout d'en Haut ».

Cette opération s'inscrit dans une action globale de revalorisation du centre-bourg de la commune : la rue du Bout d'en Haut est un axe secondaire pénétrant qui s'étend sur environ 500 m. Caractéristique des routes rurales, cette voie est étroite et enclavée. Le stationnement s'y fait de manière anarchique et les piétons ne disposent pas d'espace délimité et sécurisé pour circuler.

Après la démolition de l'existant, les travaux prévus comporteront notamment le reprofilage de la voie avec la création d'un trottoir sur un des côtés pour assurer la continuité de la circulation piétonne, ainsi qu'un aménagement pour un abri bus.

Les travaux de voirie comprendront également, au travers de la mise en oeuvre de revêtements divers

(enrobés, pavés, stabilisés...), la délimitation de 36 places de stationnement et d'une chaussée permettant à la fois la circulation urbaine à vitesse limitée et le passage des engins agricoles, incluant des aménagements de sécurité de type îlot central en entrée d'agglomération et passage piéton surélevé.

Comme sur la fiche IRIS n°EX030636 la Région exempte la commune de l'obligation de recruter un stagiaire.

Détail du calcul de la subvention :

Les deux opérations inscrites dans le présent contrat rural sont :

- l'adaptation de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) de la mairie : le coût est estimé à 18 597,00 € HT ;
- la requalification de la rue du Bout d'en Haut : le coût est estimé à 353 225,80 € HT, plafonné à 351 403,00 € HT.

Localisation géographique :

📍 VOULANGIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	320 000,00	90,59%
HONORAIRES	33 225,80	9,41%
Total	353 225,80	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	140 561,20	39,79%
DEPARTEMENT 77 - Sollicité	105 420,90	29,85%
COMMUNE	107 243,70	30,36%
Total	353 225,80	100,00%

DOSSIER N° EX033516 - COR OPERATION DE VOIRIES - MAROLLES EN BRIE (77)

Dispositif : Nouveau contrat rural (CoR) (n° 00000976)

Délibération Cadre : CR200-16 du 17/11/2016

Imputation budgétaire : 905-53-204142-153002-1700

Action : 15300202- Contrats ruraux

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Nouveau contrat rural (CoR)	370 000,00 € HT	40,00 %	148 000,00 €
		Montant total de la subvention	148 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MAROLLES EN BRIE 77

Adresse administrative : 3 PL DE LA MAIRIE
77120 MAROLLES-EN-BRIE

Statut Juridique : Commune

Représentant : Madame Christine GUILLETTE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 10 février 2017 - 31 décembre 2018

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Conformément à l'article 17 du RBF, l'autorisation de démarrage anticipé est motivée par la nécessité de réaliser des études préalables directement liées à la réalisation de l'opération. Pour le présent projet, il s'agit d'études d'ingénierie et de conception (honoraires de maîtrise d'œuvre, coordination de chantier, bureau de contrôle...) identifiées par le maître d'ouvrage dans le périmètre subventionnable. La date de début du projet ci-dessus correspond au premier acte juridique passé par le maître d'ouvrage.

Description :

La commune de Marolles-en-Brie (404 habitants - INSEE 2015) propose l'opération « voiries ».

En effet, des problèmes de sécurité, liés à l'augmentation du trafic routier sont aggravés par le passage de véhicules lourds (engins agricoles et cars scolaires).

Des travaux sont envisagés sur plusieurs tronçons de voirie étroite et dégradée. Il s'agit :

- sur la route de Ferrière, de renforcer la chaussée par la pose d'un enrobé sur 2 700 m² et de plusieurs avaloirs des eaux de ruissellement, et de créer un sens unique au niveau d'un virage à angle droit qui sera élargi ;
- sur la route de Maison Rouge, de renforcer la chaussée avec un tapis d'enrobé de 3 500 m², d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales, et de créer une zone de croisement après abattage d'un bosquet ;
- sur la rue de la Cressonnière, de poser 800 m² d'un nouvel enrobé et de renforcer les accotements ;
- au carrefour de l'Orgère, de créer 150 m² de chaussée supplémentaire pour sécuriser les girations des

bus scolaires ;

- au hameau de Ranchien, de renforcer 800 m de chaussée et d'élargir la voirie dans toute la partie agglomérée du hameau.

Suite à la publication d'une offre de stage restée infructueuse, la Région exempte la commune de l'obligation de recruter un stagiaire.

Localisation géographique :

📍 MAROLLES-EN-BRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX	400 600,00	95,35%
HONORAIRES	19 550,00	4,65%
Total	420 150,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE	148 000,00	35,23%
DEPARTEMENT 77 - Sollicité	111 000,00	26,42%
COMMUNE	161 150,00	38,36%
Total	420 150,00	100,00%